

démocratie

Mensuel publié par le MOC-CIEP pour promouvoir la réflexion critique et les débats de société

| Mai 2019 | N° 5

SOCIAL



Alimentation durable et mixité sociale : soutis démocratiques ou idéaux élitistes ?

Le développement des circuits courts, de la filière bio ou des supermarchés coopératifs est une réalité qui ne cesse de prendre de l'ampleur. Ce mouvement pour un système alimentaire plus durable échappe pourtant en partie aux publics précarisés. Les raisons ne sont pas uniquement financières. Elles sont aussi culturelles. Au-delà des comportements de consommation individuels, il existe aussi une responsabilité politique. C'est ce que démontre une recherche-action menée par différents acteurs de l'aide alimentaire à Bruxelles.

PAGE 5

ENSEIGNEMENT

Quelle éducation à la citoyenneté à l'école ?

PAGE 2

L'éducation à la citoyenneté est l'une des missions de notre enseignement. En Fédération Wallonie-Bruxelles, de nombreux projets s'y attèlent, avec des modalités nouvelles. Ces initiatives tendent toutefois à se différencier selon les établissements et les publics qui les fréquentent. Avec, peut-être, le risque d'entériner ainsi des formes de ségrégation déjà existantes.

SOCIÉTÉ

Pourquoi le « vote pour tous » n'est pas encore une réalité

PAGE 10

Les personnes handicapées éprouvent de nombreuses difficultés à exercer leur droit de vote. Les réponses apportées sont davantage envisagées en termes de mobilité et d'accessibilité des sites électoraux. Dans les faits, les personnes avec une déficience intellectuelle ou un trouble psychique sont les plus éloignées du vote. Éléments d'explication grâce à l'étude réalisée par UNIA.

INTERVIEW

« Les partis eurosceptiques vont mettre l'Union sous pression »

PAGE 13

Malgré le désintérêt pour ce niveau de pouvoir, les enjeux des élections européennes sont bien présents, notamment en regard de la montée des partis populistes et eurosceptiques qui mettent les autres groupes politiques sous pression. En outre, la composition du prochain Parlement européen risque d'en être bouleversée. Explications avec la politologue Nathalie Brack.

Recherche-action

Quelle éducation à la citoyenneté à l'école ?

> Marie VERHOEVEN et Evelyne JADOT (*)

L'éducation à la citoyenneté est l'une des missions de notre enseignement. En Fédération Wallonie-Bruxelles, de nombreux projets s'y attèlent, avec des modalités nouvelles. Ces initiatives tendent toutefois à se différencier selon les établissements et les publics qui les fréquentent. Avec, peut-être, le risque d'entériner ainsi des formes de ségrégation déjà existantes. C'est ce que relève notamment une recherche-action du GIRSEF commanditée par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.

L'école est loin de se réduire à sa fonction de transmission de connaissances et de compétences. Amener les jeunes à intégrer les règles de la vie commune, développer chez eux-elles un sens du collectif, leur donner les moyens d'expérimenter leur (future) place de citoyen-ne actif-ve... : autant d'objectifs qui renvoient à la mission d'éducation à la citoyenneté (EC) de l'école. La création récente du cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté, mais aussi, plus globalement, le foisonnement d'innovations et de projets (« conseils d'écoles », « écoles citoyennes », joutes verbales, projets d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire, au développement durable, etc.), attestent de la remise à l'agenda de cette mission.

se dégagent : d'une part, l'EC semble aujourd'hui se lester de significations nouvelles ; d'autre part, cette mission fait l'objet de traductions locales singulièrement différenciées selon les contextes scolaires.

Les nouveaux contours de l'éducation à la citoyenneté

L'éducation à la citoyenneté n'est certes pas une mission inédite de l'école. Toutefois, celle-ci fait face à de nouveaux défis et se déploie selon des modalités renouvelées.

Parmi les défis, de nombreux·euses enseignant·e-s nous ont ainsi fait part de leurs interrogations sur l'horizon normatif commun de la citoyenneté à forger : « À quel horizon de société me référer pour éduquer mes élèves au vivre ensemble ? Suis-je en droit d'imposer certaines valeurs, et si oui, lesquelles, et au nom de quoi ? » Ce questionnement révèle l'incertitude sur les fondements de la communauté citoyenne (ce qui nous relie par-delà nos particularismes) dans un contexte de pluralisme. Dans certains cas, ce sentiment s'accompagne de l'expérience d'une distance culturelle avec le monde des élèves : « On n'est pas dans un référentiel commun à partir du moment où on parle à partir de ses références culturelles. [...] il faut se mettre d'accord sur des points communs, qui sont une espèce de territoire symbolique dans lequel on habite [...] parce que sinon on ne peut pas s'entendre, parce que chacun parle à partir d'un référentiel, et je n'ai pas le référentiel de l'autre », explique un enseignant.

Par ailleurs, la généralisation des technologies numériques charrie de nouveaux défis pour les acteurs éducatifs, qui mettent en exergue l'importance de la dimension cognitive de l'EC, à savoir la for-

“ L'éducation à la citoyenneté fait l'objet de traductions locales singulièrement différenciées selon les contextes scolaires. ”

Cependant, de nombreuses questions demeurent ouvertes : que signifie au fond « former des citoyen-ne-s » ? Par quoi se traduit concrètement cette mission au sein des établissements scolaires ? Ces interrogations sont à l'origine d'une recherche-action commanditée par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse et menée par des chercheurs du GIRSEF (UCL) en 2016-2017¹. À partir d'études de cas au sein de trois établissements secondaires contrastés, ainsi que de focus groups conduits avec des acteurs scolaires diversifiés, deux grandes lignes de réflexion

1. Le rapport complet de recherche est disponible sur le site de l'OEJAJ : <http://www.oejaj.cfwb.be>

mation de l'esprit critique. Pour de nombreux·euses enseignant·e-s, il est primordial d'apprendre aux élèves à se situer dans la masse des connaissances instantanément disponibles sur Internet, à hiérarchiser les informations, à décrypter les médias. Parallèlement, la formation de l'esprit critique et la construction d'un rapport rationnel à la vérité apparaissent essentielles pour lutter contre la manipulation du jugement des jeunes par les médias ou les porteurs de points de vue radicalisés.

Outre ces défis partagés, des évolutions communes dans la manière d'incarner l'EC sont également perceptibles. Face à une EC traditionnellement associée à une logique transmissive d'instruction civique, l'observation fait émerger plusieurs déplacements². D'abord, la dimension «expérientielle» de la formation à la citoyenneté ressort nettement. Davantage qu'un enseignement scolaire du civisme ou des droits et des devoirs, c'est la participation active à des projets (au sein de l'établissement ou dans la «cité») qui est conçue comme source de mobilisation et d'apprentissage pour les élèves. Ainsi, ceux-ci et celles-ci sont souvent placés en position d'acteurs à part entière (conseils d'élèves, dispositifs de médiation par les pairs, participation à des mobilisations citoyennes...). La mobilisation actuelle des élèves pour le climat ou l'investissement des jeunes dans des dispositifs d'écoles citoyennes montre à quel point ceux·celles-ci n'attendent pas d'être des «citoyen·ne·s de droit» pour endosser ce rôle³. Ensuite, cette dimension expérientielle s'accompagne souvent d'une ouverture des «murs» de l'école. Alors que longtemps l'école a mis le «monde réel» à distance, on lui demande aujourd'hui davantage d'être enracinée dans la société, de préparer activement la jeune génération à en comprendre les enjeux voire à y intervenir. L'EC est ainsi ancrée dans l'espace élargi de la société (par exemple via la réalisation de projets citoyens en collaboration avec des acteurs externes à l'école). Enfin, l'établissement scolaire lui-même est de plus en plus pensé comme une cité politique en miniature, comme un lieu d'exercice effectif des capacités citoyennes. Les dispositifs favorisant la participation à la vie collective de l'établissement (conseils d'écoles, co-construction des règles de vie commune...) témoignent de cette ouverture partielle de l'école aux règles démocratiques qui régissent l'espace public moderne.

Des traductions locales multiples

Peu de personnes s'élèvent contre la légitimité de la mission d'éducation à la citoyenneté. Toutefois, des dissensions apparaissent concernant les finalités de l'EC (quelles dispositions et valeurs s'agit-il au

juste de forger chez les élèves?), ainsi que la place à accorder à cette mission dans le projet éducatif de l'établissement: l'EC est-elle considérée comme centrale et prioritaire, ou est-elle perçue comme une préoccupation secondaire vis-à-vis de la mission d'instruction? Peut-elle se limiter à des activités ponctuelles, éventuellement cantonnées à l'espace classe, ou exige-t-elle la mise en place de dispositifs transversaux à l'établissement? De même, à qui revient la charge d'éduquer à la citoyenneté: est-ce l'affaire de spécialistes (un professeur d'EPC⁴ ou d'histoire, un coordinateur pédagogique, des intervenants extérieurs...), ou de tous les acteurs de l'école?

La réponse à ces questions n'est plus donnée, et revient largement aux équipes éducatives locales. Notre enquête met ainsi au jour une large palette de projets d'EC: activités d'éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire (jeux de sensibilisation aux inégalités Nord-Sud, magasin Oxfam, groupe Amnesty...), mise en place de conseils d'école ambitieux ou de dispositifs de médiation par les pairs, projets liés à la transition écologique (potager en permaculture, tri des déchets, sensibilisation à la mobilité douce...) ou au «vivre-ensemble» (lutte contre le harcèlement, le racisme...), visite d'Institutions démocratiques ou de lieux de Mémoire, etc.

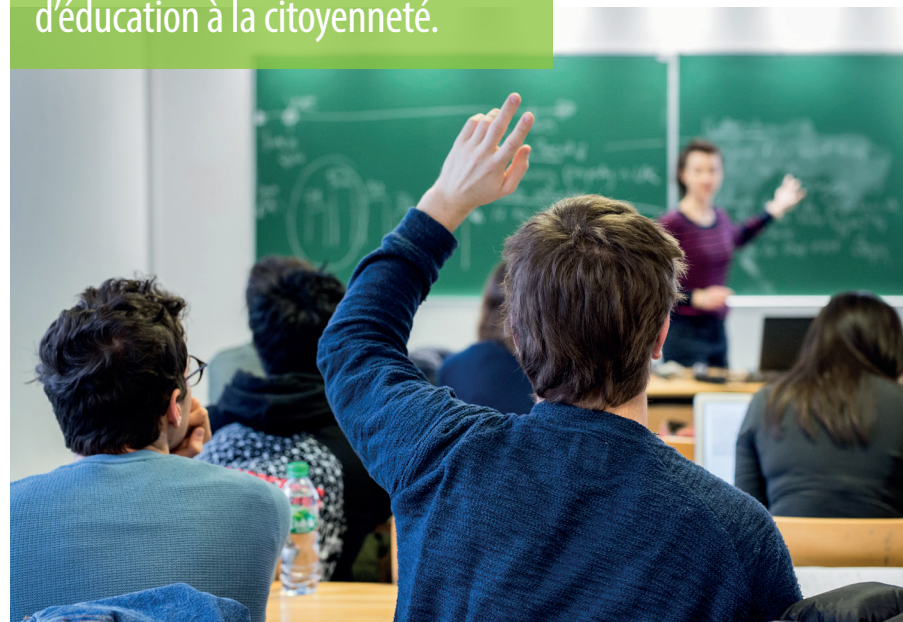
Ces observations nous ont conduites à poser l'hypothèse que les établissements interprètent et concrétisent différemment la mission d'EC selon

2. E. JADOT, M. VERHOEVEN, «L'éducation à la citoyenneté dans les établissements secondaires en Belgique francophone marqués par la diversité culturelle: les traductions locales d'une mission transversale», in R. MALET, J.-L. DEROUET, B. GARNIER, *Éducation, mondialisation et citoyenneté. Enjeux démocratiques et pratiques culturelles*, Sense Brill, 2019 (à paraître).

3. M. VERHOEVEN, «L'école à l'école des jeunes», *L'Esperluette*, 2019.

4. Éducation à la philosophie et la citoyenneté.

Les élèves sont souvent placés en position d'acteurs dans les cours d'éducation à la citoyenneté.



les préoccupations qui leur sont propres. Selon les contextes, la priorité pourra aller à l'élargissement de l'horizon social d'élèves «ghettoisé·e·s» ou au contraire confiné·e·s à un entre soi privilégié; au renforcement de l'estime de soi d'élèves ayant connu différentes formes de disqualification (scolaire et sociale), ou à la sensibilisation à l'ouverture à l'autre; ici, les activités d'EC seront utilisées dans une perspective de lutte contre le décrochage; ailleurs, elles contribueront à lutter contre «l'ennui scolaire». Notons que les choix opérés reflètent autant la «sensibilité» des équipes éducatives que des facteurs contextuels qui encadrent ou contraignent leur travail. Nous avons également observé des différences importantes quant aux dimensions de la citoyenneté qui sont priorisées (le civisme et les règles de la vie en commun, l'appartenance à une communauté politique, les droits et devoirs, les capacités d'action sociale et politique, l'esprit critique...) ou quant à la manière de les travailler.

Face à la diversité de ces traductions locales, on peut s'interroger sur le projet de formation citoyenne que poursuivent (consciemment ou non) les établissements. Deux questions au moins méritent réflexion.

D'abord, les projets d'EC ne véhiculent-ils pas des conceptions très différentes de la participation citoyenne? On le pressent, apprendre aux élèves les règles de base du vivre-ensemble (ponctualité, respect de l'autre...) ou sensibiliser au tri des déchets repose sur une logique citoyenne participative dif-

la citoyenneté mondiale sont développés. Dans le même temps, les projets en partenariat avec le quartier sont nombreux (participation des élèves à un conseil communal, reportage photo sur le quartier...). Ainsi, les frontières de la citoyenneté débordent souvent du cadre national; mais ici encore, les choix diffèrent fortement d'un établissement à l'autre et construisent des imaginaires politiques de référence contrastés.

Conclusion

L'EC semble faire l'objet d'un relatif consensus quant à son importance, face à des défis partagés (mutations numériques, diversité culturelle et convictionnelle...). Mission ancienne, elle prend aujourd'hui des formes renouvelées (développement d'un agir pratique par l'expérience, ouverture de l'école sur le monde extérieur...). Au-delà, nous avons voulu attirer le regard sur la multiplicité des traductions possibles de l'EC. Certes, cette diversité apparaît positive en ce qu'elle permet aux acteurs scolaires de répondre aux défis spécifiques qu'ils rencontrent. Mais on peut penser que les préoccupations et les orientations prises par les établissements reflètent en partie (bien que ne s'y réduisant pas) la position des écoles sur le marché scolaire, la ségrégation des publics et des filières d'enseignements: dispositions plus conformantes, responsabilisantes, et projection dans la communauté locale (le quartier, le tissu économique régional...) dans les contextes les plus démunis; participation sociale et politique à la cité, et projection dans la communauté nationale, voire mondiale, dans les écoles les plus dotées de ressources. Ceci soulève une question délicate: dans quelle mesure faut-il s'ajuster aux caractéristiques spécifiques des publics scolaires, sachant que le risque existe d'entériner ainsi les formes de ségrégation existantes?

Tout ceci conduit à formuler une interpellation: n'y a-t-il pas lieu d'amener les établissements à s'interroger sur le type de projet «local» d'EC qu'ils promeuvent *de facto*, et à réfléchir au type de citoyenneté qu'ils entendent promouvoir? Les diagnostics locaux (actuellement menés dans le cadre des plans de pilotage) ne devraient-ils pas également porter sur le type de sujet-citoyen que les écoles «fabriquent»? C'est sans doute à cette condition, qui implique un travail collectif et réflexif au sein des écoles et des réseaux, qu'on pourra tenter de faire de l'EC un véritable projet démocratique et émancipateur pour tou·te·s. #

“ N'y a-t-il pas lieu d'amener les établissements à réfléchir au type de citoyenneté qu'ils entendent promouvoir? ”

férente qu'organiser collectivement une récolte de vivres dans le quartier pour les sans-abris ou encore développer des compétences d'animation de réunions. Si les premiers exemples charrient une logique de «responsabilisation individuelle», les suivants reposent plutôt sur une logique «participative collective» stimulant l'engagement actif dans la cité. Les activités, plus rares, qui mettent l'accent sur l'analyse critique du fonctionnement du système social véhiculent une troisième logique, plus émancipatrice, visant la formation de sujets critiques, acteurs de changement⁵.

Ensuite, à quelle échelle d'exercice de la citoyenneté réfère-t-on les élèves? Autrement dit, dans quel «monde commun» les invite-t-on à s'impliquer? De plus en plus de projets d'éducation à

5. J. WESTHEIMER, J. KAHNE, «What kind of citizen? The politics of educating for democracy», *American Educational Research Journal*, vol. 41, n°2, pp. 37-269.

(*) Professeure de sociologie à l'UCLouvain et doctorante à l'UCLouvain, boursière Fresh



© Patrick Stoll

Les initiatives en alimentation durable fleurissent mais peinent à se rendre accessibles à tou-te-s.

 SOCIÉTÉ

Alimentation durable et mixité sociale : soucis démocratiques ou idéaux élitistes ?

> Lotte DAMHUIS (*)

Le développement des circuits courts, de la filière bio ou des supermarchés coopératifs est une réalité qui ne cesse de prendre de l'ampleur. Ce mouvement pour un système alimentaire plus durable échappe pourtant en partie aux publics précarisés. Les raisons ne sont pas uniquement financières. Elles sont aussi culturelles. Au-delà des comportements de consommation individuels, il existe aussi une responsabilité politique. C'est ce que démontre une recherche-action menée par différents acteurs de l'aide alimentaire à Bruxelles.

En Belgique, contrairement à d'autres pays dans le monde, on ne meurt plus de faim. Toutefois, de fortes inégalités existent quant à l'accès à une alimentation de qualité. En caricaturant un peu les traits, on retrouve d'un côté une offre alimentaire saine, durable et équitable accessible à une élite socio-économique. De l'autre, un système d'aide alimentaire offrant aux personnes en situation de précarité des produits insuffisants, en quantité et en qualité, issus majoritairement du système agroindustriel dominant.

Le mouvement pour un système alimentaire plus durable poursuit pourtant, en théorie, un objectif d'accès—pour

tou-te-s—à une alimentation de qualité. Ce mouvement constitue-t-il réellement une opportunité pour repenser un accès plus durable à une alimentation de qualité pour les milliers de personnes en situation de précarité alimentaire, bénéficiaires de l'aide alimentaire en Belgique ? Cette question a été travaillée pendant trois ans au moyen d'un projet de recherche-action rassemblant différents acteurs de l'aide alimentaire à Bruxelles¹. Cet article propose quelques clés d'explication de la difficulté des initiatives en alimentation durable à constituer une réponse satisfaisante au problème de l'accès à une alimentation de qualité pour tou-te-s.

Promouvoir un système alimentaire durable

Depuis les années 1970-1980, le système de production agroindustriel fait l'objet de nombreuses critiques. Face à la montée des inquiétudes quant à ses impacts environnementaux, sociaux et économiques, des acteurs se sont fait entendre sur la nécessité de promouvoir un autre système, plus juste et plus durable, «un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs»². Du côté des consommateur-ice-s, une façon

de concrétiser cet horizon durable est de remettre en question les façons de consommer existantes et d'adopter des comportements plus responsables, plus écologiques, plus éthiques, et également plus solidaires.

L'alimentation est un des champs de consommation particulièrement remis en question. La consommation alimentaire constitue en effet un espace privilégié pour concrétiser un engagement responsable pour soi, pour les autres et pour la planète. Des initiatives de consommation et de production alternatives fleurissent. Aux premiers groupes d'achats en commun et initiatives de circuits courts entre consommateur-riche-s et producteur-riche-s se sont rapidement ajoutés les potagers urbains, les supermarchés coopératifs et épiceries bio, ainsi qu'un ensemble d'activités³ autour de l'alimentation durable comme les ateliers de cuisine, de plantation de semis, etc.

À côté de ces initiatives citoyennes, les institutions publiques se mobilisent également pour appuyer le mouvement. La transition vers un système alimentaire durable se trouve ainsi traduite dans des politiques publiques telles que la stratégie «*good food*» à Bruxelles, visant à «*placer l'alimentation au cœur de la dynamique urbaine, en l'abordant dans toutes ses dimensions, économiques, sociales et environnementales*»⁴.

« Bien que l'aide alimentaire permette d'accéder à des produits alimentaires, ceux-ci sont souvent insuffisants tant en termes de quantité, de qualité et de diversité. »

L'acte alimentaire devient alors le vecteur d'une série de valeurs : celles du respect de l'environnement, mais aussi celles de solidarité et d'engagement citoyen. En effet, outre le pilier écologique, la défense d'un système alimentaire juste et durable repose également sur le concept de besoin, «*et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité*»⁵. Répondre aux besoins des personnes précarisées

en matière d'alimentation, c'est remettre à la page le droit à l'alimentation qui est inscrit dans la Déclaration des droits de l'Homme.

Aide alimentaire et droit à l'alimentation

Actuellement, le droit à l'alimentation pour les plus démunie-s se réalise au travers du système de l'aide alimentaire. 450.000 personnes y ont recours chaque année, dont 55.000 à Bruxelles. Cette aide est opérée sous la forme de colis alimentaires, de repas dans des restaurants sociaux ou d'accès à des produits alimentaires et des produits d'hygiène à des prix inférieurs à ceux du marché. Bien que l'aide alimentaire permette d'accéder à des produits alimentaires, ceux-ci sont souvent insuffisants tant en termes de quantité, de qualité et de diversité. Cette aide est de plus limitée dans le temps.

Par ailleurs, le système d'aide alimentaire actuel est encore largement dépendant du système agroindustriel⁶ ; l'offre de produits frais (légumes et fruits) y est notamment limitée⁷. Le système de l'aide alimentaire ne constituerait donc pas une solution idéale au droit à une alimentation de qualité.

Face à ce constat, les initiatives d'alimentation durable peuvent-elles être des opportunités pour repenser l'accès plus durable des populations

sés. Les personnes les plus pauvres en ont été les premières victimes.

Or, les initiatives en matière d'alimentation durable ont assez vite fait l'objet d'une critique quant à leur faible accessibilité pour des personnes en situation précaire et à l'élitisme dont elles sont vecteurs⁸.

Une question de moyens financiers ?

La volonté de ne pas oublier «*les pauvres*» dans la transition alimentaire durable est pourtant bien présente dans plusieurs initiatives alternatives. Plus généralement, «*créer des socialités interculturelles, interclassistes et diversifiées, en plus d'être aujourd'hui une recommandation systématique de tous les appels à projets, est devenu le motif récurrent de toutes les luttes associatives*»⁹. Concrètement, cela revient à prôner que les espaces alternatifs étiquetés «*alimentation durable*» — comme les groupements d'achats solidaires de l'agriculture paysanne, les commerces coopératifs, les potagers urbains, les épiceries bio — dont on constate leur faible mixité socio-économique, soient rendus plus accueillants et accessibles à d'autres publics. Sur le terrain, les tentatives qui vont dans ce sens produisent toutefois des constats mitigés.

Plusieurs obstacles sont évoqués par les personnes en situation de pauvreté. Le coût des produits ou de l'adhésion comme membre, aussi bas qu'ils puissent paraître aux yeux des porteur-euse-s de projet, est souvent la première raison invoquée. Mais elle n'est pas la seule. Il y a aussi la question de l'accès à l'information et la barrière de l'inscription. Si celle-ci doit s'effectuer en ligne, par exemple, la fracture numérique produira *de facto* l'exclusion de certain-e-s. Par le phénomène d'intériorisation du stigmate¹⁰, la situation de pauvreté ou le fait de dépendre du CPAS explique également la difficulté à investir ces espaces. À titre d'exemple, la pratique de tarifs différenciés pour les personnes à faibles revenus peut partir d'une intention d'inclusion et d'ouverture, mais elle implique de montrer que

les plus précaires à une alimentation de qualité ? En théorie, le mouvement vers une alimentation juste et durable s'inscrit dans une lutte contre les inégalités d'accès des personnes les plus pauvres à de la nourriture de qualité. Ces inégalités ont notamment un impact important sur la santé. Le système agroindustriel existant a en effet exposé de façon chronique des populations aux produits chimiques de synthèse au travers de produits de consommation à prix cas-

l'on entre dans des critères de pauvreté, ce qui n'est pas sans rappeler la logique de l'enquête sociale à laquelle ces personnes sont déjà confrontées dans les services sociaux qu'elles fréquentent.

En plus de ces barrières concrètes, les personnes disent également ne pas se reconnaître dans ces espaces, se sentir différentes des personnes qui les fréquentent, sans nécessairement toujours pouvoir mettre des mots précis sur ces ressentis¹¹. En effet, «les narratives [récits], discours et pratiques de ces réseaux alimentaires alternatifs incluent peu les représentations et significations culturelles de l'alimentation d'autres groupes sociaux, en particulier des plus défavorisés»¹². Malgré de bonnes intentions, ces espaces paraissent dès lors difficilement échapper à un certain élitisme social¹³.

... ou une question d'informations ?

Par ailleurs, les activités en matière d'alimentation durable sont souvent greffées à un idéal du «manger sain» qui se décline par des opérations de sensibilisation des publics précarisés à l'alimentation durable. Or il apparaît que ce n'est pas uniquement un déficit de connaissances sur l'alimentation durable et sur les enjeux de l'alimentation saine qui permet d'expliquer des habitudes alimentaires qui s'écartent des normes de santé.

En effet, quand on interroge des bénéficiaires de l'aide alimentaire sur ce que «bien se nourrir» veut dire¹⁴, à leurs yeux, les références sur ces normes de santé sont évoquées : «manger sainement», «écouter son corps», «manger cinq fruits et légumes par jour». Certain-e-s disent aussi trouver préoccupant le système alimentaire agroindustriel dont ils-elles dépendent, que ce soit au travers de l'offre classique de l'aide alimentaire ou celles des magasins qu'ils-elles fréquentent.

De ce fait, l'approche éducative n'est sans doute pas suffisante pour traiter, à elle seule, l'enjeu de l'accès des personnes précarisées à une alimentation de qualité. Ce présupposé du défi-

cit d'information ou d'éducation au bien se nourrir ne tient en effet pas compte du fait que l'accès au manger sain est complexe et qu'il n'est pas qu'affaire de volonté individuelle ou d'autodiscipline.

« Si des différences de consommation alimentaire entre catégories sociales existent, elles sont moins le résultat d'une ignorance, que le reflet d'inégalités sociales. »

Par exemple, on entend souvent dire qu'«il n'est pas compliqué de cuisiner soi-même et que c'est moins cher!», mais on pense moins aux conditions auxquelles il est possible de le faire (et qui paraissent aller de soi : avoir une cui-

sine équipée, un espace suffisant, etc.). Les enjeux se situent donc davantage au niveau des moyens, des situations de vie, des liens sociaux, mais aussi du contexte d'offre du système agroindus-

triel qui expliquent l'existence de certaines habitudes alimentaires. Si des différences de consommation alimentaire entre catégories sociales existent, elles sont moins le résultat d'une ignorance, que le reflet d'inégalités sociales¹⁵. Par ailleurs, en se focalisant sur l'alimentation des pauvres, on en oublie souvent que «les habitudes alimentaires de la majorité de la population belge s'écartent des recommandations nutritionnelles : pas assez de fruits et de légumes, trop de viande...»^{16 17}

De ce fait, davantage que d'avoir une incidence positive sur les actes alimentaires des pauvres, les campagnes de sensibilisation autour de l'alimentation saine et les animations en alimentation durable peuvent être ressenties comme particulièrement infantilisantes et culpabilisantes. «Ces messages sont une source particulière de tensions pour les plus pauvres. [...] [Ils] semblent avoir pour effet pervers de rendre difficile le dialogue avec les professionnels de la santé, du social ou les accompagnants bénévoles. Et, en normant les comportements alimentaires, ils contribuent à entretenir un préjugé sociétal d'une mauvaise alimentation des plus pauvres, créant alors de l'exclusion»¹⁸.

Par ailleurs, les acteurs de l'alimentation durable conçoivent la possibilité du changement de système par le résultat de l'addition de choix individuels



©Sabine SATKUNANATHAN

Chaque année en Belgique, ce sont 450.000 personnes qui ont recours au système d'aide alimentaire.

responsables en matière de consommation. Selon ce «paradigme du colibri»¹⁹, les consommateurs ont un pouvoir important face aux enjeux d'un accès plus juste et durable à l'alimentation. Cette vision est corollaire à une méfiance envers les institutions et la démocratie représentative, dans leurs capacités à offrir et mettre en œuvre des changements au service de causes collectives justes. Or, ce paradigme ne tient que peu compte des enjeux de rapports de force sociaux, de la conflictualité des rapports sociaux et de la diversité des situations socio-économiques et des statuts sociaux²⁰.

Deux écueils peuvent dès lors être identifiés quant à ce référentiel de l'alimentation durable pour penser la question de la justice alimentaire, en général, et de l'accès à l'alimentation des personnes en situation de précarité, en particulier. Ils font l'objet des deux points qui suivent.

Lutter contre les inégalités sociales

Le premier écueil concerne le risque de maintien d'un malentendu entre des riches «bien-pensants» et des pauvres «mal-pensés», dans leur rapport à l'alimentation. «Nous avons constaté à quel point un malentendu sur les enjeux entourant l'acte alimentaire peut entraîner un malentendu sur les solutions face aux situations de précarité alimentaire»²¹. En effet, en ne prenant en compte que la dimension nutritive de l'alimentation (manger des légumes et des fruits, manger moins de viande, manger bio, etc.), on risque de passer à côté du sujet. Loin de se limiter aux contenus qualitatif et quantitatif de l'assiette, la façon dont on se nourrit est aussi liée à des facteurs biologiques, à un capital culturel, au contexte social dans lequel on évolue, aux ressources économiques dont on dispose, mais également à celles qu'offre l'environnement dans lequel on vit²². Elle est, enfin, l'expression d'habitudes culturelles d'un pays, d'une région ou d'une communauté d'appartenance et le support d'une construction identitaire. «Lors

des repas s'opèrent des mécanismes d'individualisation, de socialisation et d'identification culturelle»²³. À travers l'alimentation se joue enfin l'expression de rapports sociaux et des rapports de pouvoir, notamment parce qu'il est un marqueur des statuts sociaux. Tous ces enjeux sont dès lors à prendre en compte, si on souhaite faire évoluer les pratiques alimentaires de la population.

Néanmoins, on se rend compte que ce sont, avant tout, les situations de pauvreté qui ont une incidence forte sur ces différents enjeux et dimensions de l'acte alimentaire. Tout d'abord, les ressources financières limitées, les problèmes de mobilité ou les soucis de santé, réduisent la palette de choix dans les achats alimentaires et consti-

tuent des freins à la possibilité d'accéder à une alimentation diversifiée²⁴.

La dimension relationnelle et sociale autour de l'alimentation est également mise à mal. Difficile en effet, de recevoir chez soi des invités autour d'un repas. On préfère alors, souvent, ne pas accepter d'invitation à l'extérieur lorsqu'on sait que l'on ne pourra pas rendre la pareille. «Pourtant, le partage d'un repas et le lien social qui se tisse autour des plats est reconnu comme très important, plus important que le contenu des assiettes. Ce rôle social est un moteur fondamental dans les dynamiques des plus pauvres»²⁵.

Le statut de consommateur est également fragilisé. Dépendre d'une aide alimentaire pour pouvoir se nourrir et nourrir les siens limite les possibilités de choix de consommation alimentaire. Ce statut de «bénéficiaire» et non d'acteur de son alimentation «peut également venir fragiliser l'affirmation d'une place

C'est avant tout la pauvreté qui affecte les enjeux relatifs au «bien se nourrir».



et d'un statut d'acteur citoyen dans la société»²⁶. La pauvreté affecte dès lors de manière multidimensionnelle les enjeux relatifs au « bien se nourrir ».

Les pratiques alimentaires des personnes confrontées à des situations de pauvreté doivent dès lors se comprendre à partir de la pluralité des enjeux sous-jacents à l'acte alimentaire en général et de la façon dont ces enjeux sont affectés par les situations de pauvreté. Or, les politiques et initiatives en matière d'amélioration de (l'accès à) l'alimentation des personnes en situation de pauvreté se traduisent souvent par une vision simplifiée – voire simpliste – du problème, qui est celle d'un manque d'information ou d'éducation à une alimentation saine et/ou une incapacité à mettre les priorités « au bon endroit » dans l'affectation d'un budget limité.

Au-delà du comportement individuel

Le second écueil porte sur le risque d'augmenter les inégalités d'accès à la sécurité alimentaire, en dépit d'une volonté sincère d'inclure les plus éloignés de cette sécurité dans le modèle de l'alimentation durable. La place que prend le discours à propos de la portée politique des actes alimentaires peut également être en décalage avec les priorités qui guident les pratiques alimentaires quand on est en situation de pauvreté. Cela ne veut pas dire que les pauvres s'intéressent moins aux conséquences politiques de leurs pratiques, mais que les conditions d'une telle mobilisation sont inégalement réparties. Par exemple, choisir d'acheter des produits de filières plus éthiques – telles que la production locale – suppose d'en avoir les moyens financiers, qu'une telle offre existe près de chez soi, d'avoir le temps et l'espace pour les cuisiner, etc. Or, ces facteurs sont souvent peu pris en compte dans la grille de lecture propre au paradigme du colibri. « Si ce changement par la consommation relève bien d'une critique à l'égard du modèle de société de consommation, il y a une tendance à percevoir le pouvoir d'action essentiellement à travers son rôle de consumma-

teur individuel, le portefeuille remplaçant alors le bulletin de vote, et le consommateur le citoyen. Mais cela pose différents problèmes, à commencer par la difficulté de faire la différence entre une démarche de simplicité volontaire et la réalité d'une simplicité non choisie »²⁷.

La lutte pour un système alimentaire juste et durable ne peut se traduire uniquement par des politiques qui tendent à soutenir et à agir sur des changements de comportements individuels. « Beaucoup de [citoyens] seraient surpris de savoir à quel point les substances qui vont dans notre nourriture, nos meubles, notre maquillage et notre environnement en général ne font pas l'objet d'une régulation. Il est difficile de suivre la liste de ces substances, même pour les citoyens les plus informés. Se charger de ces substances demande de poser des choix politiques et de formuler des politiques spécifiques. Ce n'est pas une affaire de choix à propos de ce qu'il faut cuisiner, ou même, au final, de ce qu'il faut acheter »^{28 29}.

Cette lutte doit se faire en reconnaissant la nécessité d'agir à plusieurs échelles. S'intéresser aux pratiques alimentaires de tou-te-s paraît être une étape incontournable pour penser l'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité. Mais cela demande plus fondamentalement d'examiner les conditions dans lesquelles ces pratiques alimentaires se réalisent. Elle doit notamment être menée à l'échelle territoriale, sur le plan de l'offre alimentaire. C'est sur ces conditions qu'il faut agir politiquement, en accompagnant cette action d'une ambition plus large en matière de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales.#

(*) Cellule recherche d'action de la Fédération des services sociaux.

1. Ce projet nommé « Solenprim » – pour « Solidarité en primeur(s) » – avait pour objectif de tester des dispositifs innovants dans le champ de l'aide alimentaire permettant un accès plus durable à l'alimentation. La spécificité du projet était notamment de penser et de monter ces dispositifs en « co-création » avec des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Voir : <https://solenprim.com/>

2. Rapport Brundtland, rédigé en 1987 par la Commission mondiale de l'ONU sur l'environnement et le développement. https://www.diplomatie.gouv.fr/sites/odyssee-developpement-durable/files/5/rapport_brundtland.pdf

3. E. LAGASSE, *Réseaux alimentaires alternatifs : élitisme ou émancipation ?*, analyse pour Entraide&Fraternité asbl, 2017.

4. <https://goodfood.brussels/fr/content/la-strategie-good-food>

5. Rapport Brundtland.

6. La source d'approvisionnement la plus importante des organismes d'aide alimentaire provient du Fonds européen d'Aide aux Démunis. Via ce fonds, l'Union européenne octroie aux États membres une enveloppe budgétaire annuelle dont l'objectif est, selon la réglementation, l'« atténuation des formes les plus graves de pauvreté ». Différentes modalités d'utilisation des fonds sont possibles. En Belgique, il est affecté à l'achat de denrées alimentaires destinées à être distribuées gratuitement et exclusivement aux plus démunis-e-s.

7. La collecte d'inventus auprès des supermarchés permet un petit approvisionnement en produits frais, mais elle reste faible, en comparaison avec l'approvisionnement en produits transformés. Notons au passage que si ce recyclage des invendus au travers du circuit de l'aide alimentaire permet d'améliorer la qualité des produits offerts dans ce secteur, il participe – de la sorte – au maintien de la surproduction agroalimentaire.

8. E. LAGASSE, *ibidem*, p. 2.

9. N. MARION, *Toute mixité est-elle bonne à prendre ?*, analyse d'éducation permanente, Action et recherche culturelles asbl.

10. E. GOFFMAN, *Stigmate, Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1975.

11. Le projet de recherche-action « Falcoop » fait des constats similaires. Ce projet avait pour objectif de voir un supermarché coopératif bruxellois être accessible aux différentes communautés du quartier dans lequel il est implanté. Voir : <http://falcoop.ulb.be/>

12. E. LAGASSE, *ibidem*, p. 3.

13. Des travaux de recherche aux États-Unis montrent également à quel point ces alternatives se caractérisent par leur « blancheur ». Pour une approche intersectionnelle du mouvement d'alimentation durable, voir notamment les travaux de J. GUTHMAN, « If They Only Knew : Color Blindness and Universalism, California Alternative Food Institutions », *The Professional Geographer*, vol.60, n° 3, pp. 387–397, 2008.

14. Cette définition collective du « bien se nourrir » a été réalisée au début du projet Solenprim et a révélé les multiples dimensions que cette idée sous-entend. Elle ne se résume pas au contenu de l'assiette et est corrélée à des dimensions de socialité, économique et politique.

15. T. DE SAINT POL, « Déterminants sociaux et culturels de l'alimentation », in F. CAILLAVET, K. CASTETBON, C. CÉSAR, et al., *Inégalités sociales de santé en lien avec l'alimentation et l'activité physique*, Paris, 2014, Inserm.

16. Commission européenne, *Le panier belge de produits alimentaires*, 2015, <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=738&langId=en&pubId=7832&furtherPubs=yes>.

17. A. SERRÉ, D. MYAUX, « Les pauvres ne prêtent aucune attention à leur alimentation », *Collectif, Pauvrophobie. Petite encyclopédie des idées reçues sur la pauvreté*, Waterloo, Éditions Luc Pire, 2018, p. 153.

18. M. RAMEL, H. BOISSONNAT, « Nourrir ou se nourrir. Renouveler le sens que l'on porte à l'acte alimentaire pour renouveler nos pratiques face à la précarité alimentaire », *Forum*, 2018, vol. 1, n°153, p. 59.

19. En référence à une métaphore bien connue mobilisée par Pierre Rabhi.

20. E. LAGASSE, « Mouvement pour une alimentation responsable et solidaire : une démocratie renouvelée ? », Communication dans le cadre du colloque *Le développement revisité. Regards croisés : intergénérationnels, interdisciplinaires et interrégionaux*, Louvain-la-Neuve, 2017.

21. M. RAMEL, H. BOISSONNAT, *ibidem*, p. 54.

22. J.-P. POULAIN, *Sociologie de l'obésité*, Paris, PUF, 2009 ; T. DE SAINT POL, *ibidem*.

23. M. RAMEL, H. BOISSONNAT, *ibidem*, p. 56.

24. A. SERRÉ, D. MIHAUX, *ibidem*, pp. 53-61.

25. M. RAMEL, H. BOISSONNAT, *ibidem*, p. 58.

26. M. RAMEL, H. BOISSONNAT, *ibidem*, p. 59.

27. E. LAGASSE, *ibidem*, p. 5.

28. Traduction de l'anglais par l'auteure.

29. J. GUTHMAN, « If they Only Knew. The unbearable Whiteness of Alternative Food », in A. HOPE ALKON, J. AGYEMAN, *Cultivating Food Justice. Race, Class and Sustainability*, Cambridge, MIT Press, 2011.

Handicap

Pourquoi le « vote pour tous » n'est pas encore une réalité

> Tine ANSEEL, François BOUHARMONT et Marie HORLIN (*)

Le droit de vote est un droit fondamental. Les personnes handicapées éprouvent pourtant de nombreuses difficultés à exercer ce droit et les réponses apportées sont davantage envisagées en termes de mobilité et d'accessibilité des sites électoraux. Dans les faits, les personnes avec une déficience intellectuelle ou un trouble psychique sont les plus éloignées du vote. Elles manquent notamment de support, d'informations accessibles, d'un entourage formé et informé, ou encore elles sont considérées incapables de voter. Tels sont les premiers constats d'une étude en cours réalisée par Unia sur la participation citoyenne de ce public cible, à l'occasion des élections de 2018 et 2019.

Il y a 80 ans, les femmes accédaient au vote en Belgique, au prix d'une lutte engagée. « Faiblesse », « manque d'intelligence », « instabilité mentale », autant de raisons défendues à l'époque par ceux qui remettaient en cause la légitimité du suffrage féminin. Et si ces clichés, aussi choquants soient-ils, ciblent aujourd'hui encore un autre public ? Car l'idée que les personnes en situation de handicap ne sont pas capables de voter ou pas concernées par le vote est bien réelle. Avant tout, lorsque ces personnes présentent une déficience intellectuelle ou un trouble psychique.

Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations, réalise actuellement une étude sur la participation citoyenne des personnes avec un trouble psychique ou une déficience intellectuelle. Il en ressort que ce public est encore fort éloigné du vote et se heurte à des obstacles qui dépassent largement l'accessibilité des sites électoraux. À l'instar du suffrage féminin il y a 80 ans, le suffrage pour les personnes handicapées exige un changement radical des mentalités. Ce changement des mentalités, bien que balbutiant, s'inscrit dans le sillage du changement de paradigme introduit par la Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées.

La Convention ONU, un nouveau paradigme

La Convention ONU introduit un changement de paradigme dans la conception de la personne handicapée. Celle-ci n'est plus perçue comme un individu souffrant d'une incapacité et objet de charité mais

bien comme un sujet de droits. Les principes directeurs de la Convention sont l'égalisation des chances des personnes handicapées, leur autonomisation ainsi que leur pleine et entière participation à la vie sociale et politique. La logique sous-jacente est donc celle de l'inclusion. C'est pourquoi les Nations Unies adoptent une approche environnementale, et non plus médicale, du handicap : celui-ci est le résultat de l'interaction entre la(les) limitation(s) que peut présenter une personne et les obstacles développés par l'environnement à la participation sociale et citoyenne de cette personne. En ce sens, les personnes présentant des troubles psychiques et/ou un handicap cognitif sont bien en situation de handicap et bénéficient des droits garantis par la Convention.

Le vote, droit fondamental et absolu

Le droit à la participation politique est fermement ancré dans le droit international. Aussi, la Convention ONU rappelle en son article 29 le droit des personnes en situation de handicap à participer à la vie politique et à la vie publique, y compris le droit de voter et d'être élues. En 2013, le Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies s'est prononcé en faveur d'une interprétation stricte de l'article 29 de la Convention ONU qui balaie toute conception capacitaire du suffrage : « l'article 29 ne prévoit aucune restriction raisonnable et n'autorise d'exception pour aucune catégorie de personnes handicapées »¹. Dans son observation sur la reconnaissance de la personnalité juridique², le Comité précise également que « les États Parties ont l'obligation de

1. Comité des droits des personnes handicapées, *Communication* n° 4, 2011, S9-4 - Constatations adoptées à sa dixième session - 2-13 septembre 2013.

2. Observation générale n°1 de 2014 sur la reconnaissance de la personnalité juridique dans des conditions d'égalité, p. 14, §49, disponible sur <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G14/031/21/PDF/G1403121.pdf?OpenElement>

protéger et de promouvoir le droit des personnes handicapées d'avoir accès à un accompagnement de leur choix lorsqu'elles votent à bulletin secret». L'importance de l'article 29 est de taille «puisque les personnes handicapées manquent généralement d'impact politique en dépit de leur grand nombre»³. Si le vote pour tou-te-s assure la légitimité des organes publics, il contribue aussi à la mise en place d'une société inclusive à laquelle chacun.e participe pleinement. En ce sens, la Belgique a progressé pour garantir le vote des personnes handicapées.

Plusieurs avancées

Oui, chez nous, de nombreux efforts ont été accomplis pour rendre les sites électoraux accessibles. Mais des enquêtes de satisfaction laissent apparaître des points d'amélioration⁴. Oui, des transports adaptés sont mis à disposition des personnes à mobilité réduite le jour des élections. Mais ces transports n'assurent pas une couverture géographique suffisante. Oui, les personnes handicapées peuvent être accompagnées dans l'isoloir. Mais le président du bureau de vote, pas toujours formé aux questions de handicap, peut refuser l'accompagnateur·rice choisi·e et désigner un assesseur à sa place⁵.

Mais surtout, les obstacles ne se limitent pas au jour des élections et dépassent largement les questions de mobilité ou d'accessibilité des sites électoraux. En Belgique, la loi relative aux régimes de protection juridique a été modifiée⁶. La décision du juge de mettre une personne sous statut de protection juridique (pour les actes en lien avec sa personne) ne la prive plus systématiquement de son droit de vote. Le droit de vote ne peut être retiré que sur décision expresse du juge. Passé ce premier filtre de l'appréciation subjective du juge, les personnes avec un handicap mental ou psychique vivent des difficultés tout au long du processus de vote.

Aussi, dans le contexte des élections de 2018 et 2019, Unia réalise une étude⁷ dont l'objectif est d'évaluer la mise en œuvre du droit de vote des personnes en situation de handicap cognitif et/ou psychosocial et d'identifier les difficultés qu'elles, et leur milieu de vie, rencontrent dans l'exercice effectif de ce droit. La première phase de la recherche a permis de mettre en avant plusieurs écueils à l'exercice effectif du vote des personnes en situation de

handicap. Certains témoignages recueillis illustrent les constats.

Manque d'informations accessibles

Pour la plupart, les programmes électoraux, les débats politiques, les idéologies politiques, l'information des médias et toute information pratique sur les élections sont communiqués dans un langage difficile à comprendre. La personne ne s'approprie pas l'information et il devient difficile d'espérer de sa part de l'intérêt pour une question dont elle ne comprend pas les enjeux. Et quand l'entourage entreprend une démarche d'information sur le vote, il se heurte vite à la difficulté de transmettre une information politiquement neutre. «Le souci aussi est de ne pas partager ses propres valeurs, de tenter de rester neutre», explique une éducatrice au sein d'un service résidentiel.

De fausses idées sur le vote

Outre la barrière que constituent les obstacles matériels du processus électoral, la méfiance ou l'indifférence que portent l'entourage et le monde politique sur l'électeur·rice avec un handicap mental ou psychique est plus pesante encore. «C'est quelque chose d'important car on n'est jamais écouté si on ne va pas voter. On nous prend pour des gamins mais on n'est plus des gamins, on est des adultes», témoigne Marc.

Incapacité à voter, risque de porter sa voix sur un mauvais candidat, manque d'intérêt pour le vote, influençabilité. Autant de jugements de valeur avancés par certain·e·s. Et s'ils peuvent s'avérer exacts, ils le sont tout autant pour l'ensemble des citoyen·ne·s. Car «la citoyenneté se construit» et pour tout·e citoyen·ne, il faut «rendre capable» de voter⁸. À la

faveur d'un accompagnement dans le processus de vote, ces électeur·rice·s aujourd'hui jugé·e·s incapables ne se révéleront-ils·elles pas les électeur·rice·s les plus concerné·e·s de demain vu l'enjeu d'inclusion qui sous-tend le vote ?

Des contraintes liées à une vie en collectivité

Selon les observations d'Unia, le personnel des structures d'accueil ne dispose pas toujours des moyens humains et matériels nécessaires pour préparer leurs

3. G. QUINN, «A short guide to the United Nations Convention on the rights of persons with disabilities», *European yearbook of disability law*, 2009, p. 108.

4. Voir notamment, pour les élections communales de 2018 en Région wallonne : <http://electionslocales.wallonie.be/actualites/synthese-enquete-accessibilite-bureau-vote> Pour les élections communales de 2018 en Région bruxelloise : <https://localadm.irisnet.be/fr/fichiers/rapport-accessibilite-des-elections-communales.pdf>

5. Code électoral fédéral, article 143, lokaal en provinciaal kiesdecreet van 8 juli 2011, artikel 138 §2, Code de la démocratie locale et de la décentralisation, article L4133-2, article 37 du code électoral communal bruxellois.

6. Loi du 17 mars 2013 réformant les régimes d'incapacité et instaurant un nouveau statut de protection conforme à la dignité humaine, M.B. du 14 juin 2013, n°2013009163, p. 38132.

7. Pour mener à bien cette étude, Unia a réalisé, dans les trois régions du pays, une série d'entretiens individuels et/ou des rencontres collectives auprès de 80 personnes en situation de handicap. Parallèlement à la consultation du public cible, Unia a interrogé une vingtaine d'experts de terrain (directeurs d'institutions, médecins, éducateurs, assistants sociaux, chefs de service) et des parents proches sur les pratiques en matière de droit de vote et les obstacles que rencontrent les personnes handicapées qu'ils côtoient. Une enquête en ligne a également été adressée au personnel des structures d'accueil.

8. CNCDH, «Avis sur le droit de vote des personnes handicapées», p. 18 disponible sur https://www.cncdh.fr/sites/default/files/170126_avis_droit_de_vote_des_pers_handicapees_a5_vdef_1.pdf



résident·e·s au vote. L'ampleur des tâches quotidiennes prend souvent le dessus. «Nous sommes habituellement seuls pour un groupe de 16 résidents. Ce n'est pas toujours une évidence de mettre autant de temps à disposition», explique une éducatrice. De même, les élections ont lieu le dimanche et il convient de prévoir du personnel supplémentaire pour accompagner les électeur·rice·s aux urnes. Enfin, le lieu de résidence est parfois très éloigné du lieu du domicile, lequel détermine le bureau de vote où l'électeur·rice doit se rendre. Dans certains cas, les déplacements s'avèrent longs et compliqués.

Pour ces raisons et d'autres encore, tentante est la pratique de recourir à des certificats médicaux pour dispenser les personnes de l'obligation d'aller voter. «Je pense qu'on vient d'un système où souvent les soignants pensaient «à la place de». Du coup, j'ai entendu que certains de mes collègues avaient, par le passé, signé à tour de bras des certificats d'incapacité pour aller voter. Ce sont des choses que je ne signe quasiment pas. C'est vraiment une lutte», explique un psychiatre.

Des bureaux de vote et des scrutins inadaptés

Les conditions de vote ne sont pas adaptées aux besoins des personnes avec une déficience intellectuelle ou un trouble psychique. Pour les premières, le bulletin de vote est compliqué. Il pourrait être simplifié avec la présence de photographies des candidat·e·s ou des couleurs des différents partis. Pour les secondes, les lieux peuvent avoir un caractère anxiogène: trop de personnes et de stimuli dans des lieux confinés. «Je prenais des trucs pour me calmer et rien que l'idée d'y aller, c'était un enfer! Au départ, je savais que la politique est très importante mais dans les faits et dans ma situation, je ne réfléchissais pas à tout ça! Englué dans mes peurs, tu vois. [...] Et c'est vrai que d'être isolé socialement, c'était pas facile au quotidien. Être isolé politiquement en plus, c'est quelque chose! J'avais vraiment le sentiment d'être à part. En plus, au départ, je regardais les résultats et l'idée que j'avais en tête: les gens se sont exprimés et moi j'étais en dehors. C'était une frustration!», explique Mike.

Un levier incontournable : la mobilisation du milieu

Les premières conclusions de l'étude d'Unia démontrent que la mobilisation du milieu dans lequel évolue la personne (famille ou structure collective) influence considérablement sa participation citoyenne. Au fil des élections, les pratiques évoluent favorablement. L'entourage professionnel prend davantage conscience de l'impact du vote sur l'ouver-

ture au monde et sur l'estime de soi. «Le droit de vote est extrêmement important dans la dynamique de rétablissement des personnes. [...] Le travail des soignants, c'est justement de remettre en phase, de promouvoir l'intégration des patients dans les communautés de la personne. Et l'expression d'un droit de vote me semble être cohérente par rapport à ça. On travaille à la restauration des capacités, en termes d'expression de l'autonomie, c'est souvent un bon outil», affirme un psychiatre.

Une fois le projet porté par les équipes professionnelles, le nombre d'électeur·rice·s au sein de la structure d'accueil augmente considérablement. «Il y a quatre ans, c'est 18 personnes sur les 136 qui ont voté. Cette année, c'est 50 personnes sur 110!» Dans un autre service, c'est «deux ou trois patients qui sortaient voter car ils étaient les seuls à sortir le week-end. Alors que maintenant c'est plus de 20 personnes sur 30 qui vont voter». La préparation au vote peut prendre différentes formes: sensibilisation à la chose publique, mise en situation, rencontres avec des responsables politiques, séances d'informations ou de formation, recours à des kits pédagogiques.

En même temps que les conclusions de son étude, Unia publiera une série de recommandations.

La solution ? Un environnement accessible et favorable

Si l'environnement est accessible et favorable, les personnes handicapées peuvent être des citoyen·ne·s actif·ve·s qui participent avec enthousiasme et engagement à la vie politique. À l'aune des élections du 26 mai, Unia invite les autorités à approfondir leurs efforts pour renforcer l'accessibilité des informations électorales et à prendre des mesures pour sensibiliser l'entourage et les acteurs en charge du processus électoral (autorités, juges, assesseurs...) à l'importance de la participation citoyenne des personnes handicapées. De même, Unia rappelle la responsabilité de l'entourage d'encourager, d'informer et de soutenir la personne handicapée tout au long du processus de vote. Car tout·e citoyen·ne a le pouvoir de créer les conditions d'une société inclusive, préalable indispensable et corollaire de la participation citoyenne de chacun·e.

Puissions-nous lire dans quelques années: «Il y a 80 ans, les personnes avec une déficience intellectuelle ou un trouble psychique accédaient toutes au vote en Belgique, au prix d'une lutte engagée. "Faiblesse", "manque d'intelligence", "instabilité mentale", autant de raisons défendues à l'époque par ceux qui remettaient en cause la légitimité du suffrage des personnes handicapées». #



INTERVIEW



Nathalie BRACK

Assistante-Professeure au Centre d'étude de la vie politique, ULB

Nathalie BRACK, Olivier COSTA, *Le fonctionnement de l'Union européenne*, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2017.

« Les partis eurosceptiques vont mettre l'Union sous pression »

Les élections européennes ne focalisent généralement pas l'attention du grand public, surtout lorsqu'elles se jouent dans le même timing que les élections fédérales et régionales. Et pourtant, malgré le désintérêt pour ce niveau de pouvoir, les enjeux européens sont bien présents, notamment face à la montée des partis populistes et eurosceptiques qui mettent les autres groupes politiques sous pression et risquent bien de modifier la future composition du Parlement européen. Explications.

Quels sont les grands enjeux des élections européennes de mai 2019 ?

Il y a, selon moi, trois grands enjeux. Premièrement, le rapport de force politique au sein du Parlement européen (PE), à savoir quels groupes pourront former une coalition plus ou moins stable. Bien entendu, au PE, les coalitions sont mouvantes en fonction des politiques publiques mais jusqu'à présent, il y a eu un grand bloc reprenant le PPE¹, le S&D² et parfois, les libéraux ALDE³. Avec la montée des partis populistes et eurosceptiques, ainsi que les bons résultats pronostiqués pour les libéraux, les deux grands groupes (PPE et S&D) risquent pour la première fois depuis l'élection directe⁴ du Parlement européen de ne pas avoir la moitié des sièges ce qui pourrait changer la donne dans l'élaboration des politiques publiques et forcer les grands groupes à devoir être soudés et cohésifs.

Deuxièmement, le défi posé par les partis eurosceptiques reste saillant. Il s'agira de voir d'une part, dans quelle mesure ils parviennent à confirmer les sondages qui prédisent une augmentation du nombre de sièges, à droite de l'hémicycle en particulier. Et d'autre part, de voir s'ils parviennent à s'organiser, car c'est là toute la faiblesse jusqu'à présent des populistes de droite. Ils sont parvenus à engranger de nombreux sièges lors des dernières élections européennes mais pas à former de coalition ou de groupes politiques stables et se retrouvent éclatés en trois groupes actuellement⁵. On voit une tendance à l'organisation de ces partis et à une coopération transnationale croissante mais il leur restera

des obstacles à franchir : les égos des leaders nationaux peuvent rentrer en conflit, leurs désaccords sur de nombreuses politiques sont visibles (que ce soit en matière économique, de rapport avec la Russie ou encore sur les questions éthiques) et le nationalisme de façon générale s'accorde mal avec une coopération transnationale stable (on voit par exemple le RN⁶ promouvoir un protectionnisme national et contester les politiques européennes sous prétexte qu'elles favorisent les délocalisations des entreprises dans les pays de l'Est, mais en même temps une volonté de coopérer avec des partis polonais au PE).

Enfin, un enjeu institutionnel sera de voir dans quelle mesure le PE parvient à mobiliser les citoyens et à s'imposer dans le jeu interinstitutionnel des nominations (Président de la Commission européenne et répartition des portefeuilles au sein de la Commission) mais aussi de son influence sur le programme de travail de la future Commission.

Quel serait le pouvoir de nuisance des partis eurosceptiques s'ils devaient quand même arriver à s'imposer comme force politique au Parlement européen ?

Ils constitueraient plutôt une force de blocage qu'une force d'impulsion. Même s'ils arrivent institutionnellement à s'organiser, leur charge politique resterait assez réduite en termes de poids, hormis celui de faire prédominer les États membres sur l'UE, ce sur quoi ils s'accordent tous. Mais le véritable danger c'est qu'ils pourraient constituer—s'ils arrivent à se souder et former un tiers des voix—une force

1. Parti populaire européen.
2. Socialistes et Démocrates.
3. Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe.
4. Les premières élections européennes au suffrage universel direct pour le Parlement européen datent de 1979.
5. Les partis CRE (Conservateurs et réformistes européens), EFDD (Europe de la Liberté et de la Démocratie directe) et ENL (Europe des Nations et des Libertés).
6. Rassemblement national de Marine Le Pen, membre de l'ENL aux côtés entre autres de la Ligue du Nord de Matteo Salvini.



Au sortir des élections, quelle majorité succédera à celle formée depuis le début par le PPE et le S&D ?

de blocage sur tous les grands enjeux pour lesquels 2/3 des voix sont requis. Notamment dans les nominations des commissaires en octobre-novembre (une fois que le Parlement sera installé) mais aussi sur d'autres grands textes, comme les réformes des traités, les débats sur l'avenir de l'UE... Je ne pense pas qu'ils pourraient être une force d'impulsion car ils ne sont pas assez nombreux et que les autres groupes n'accepteraient pas de collaborer avec eux, même sur des questions techniques. Et puis, s'il devait y avoir une prochaine crise qui demande une mobilisation du Parlement européen, cela mettrait la pression sur les principaux groupes pour qu'ils restent soudés. Car le Parlement européen ne parvient à peser que s'il est uni derrière une position. Sans cette union, il risque donc d'être relégué à un rôle de second plan, d'être inaudible dans les discussions institutionnelles et du coup de permettre au Conseil de prendre l'ascendant.

Quels impacts pourraient avoir les changements de rapports de force au sein du PE ?

Les deux principaux groupes continuent à être les socialistes (S&D) et les démocrates-chrétiens (PPE), qui tendent à cogérer l'assemblée. Un différend assez médiatisé autour de la présidence du PE (qu'ils se partagent généralement mais pour laquelle ils avaient un accord informel selon lequel les socialistes exerceraient la présidence pendant 5 ans au lieu de 2.5 ans en échange du soutien du groupe

envers la Commission Juncker) a officiellement mis fin à la grande coalition à mi-mandat mais dans les faits, les deux groupes continuent de voter ensemble dans la grande majorité des cas, avec le groupe libéral ALDE jouant le rôle de pivot.

Mais vu la situation de la social-démocratie qui peine à trouver un message mobilisant les électeurs depuis la crise économique et vu le succès probable des libéraux dans certains États, le groupe ALDE va probablement voir son rôle pivot renforcé lors de la prochaine législature. Cela pourrait lui permettre non seulement de faire pencher la balance (à droite en cas d'alliance avec le PPE sur les matières économiques par exemple et à gauche sur les questions de justice, d'affaire intérieure, de liberté civile) mais aussi de jouer un rôle d'*agenda setter* en mettant ses propres priorités sur la table. Les libéraux vont donc pouvoir avoir une position de faiseur de rois sur certaines thématiques.

Quel bilan tirez-vous de cette législature ?

La législature 2014-2019 a été marquée, au niveau institutionnel, par une tentative de régime parlementaire avec la mise en place de la procédure des Spitzenkandidaten et une relation plus rapprochée entre la Commission et le PE. On a par ailleurs vu une légère affirmation du PE à travers la stratégie « mieux légiférer » ce qui permet au PE d'être sur un réel pied d'égalité avec le Conseil (accès aux documents, consultation en amont du programme législatif de la Commission, etc.).

Au niveau politique, le Parlement reste dépendant des initiatives de la Commission et s'est donc essentiellement penché sur les textes qu'elle a soumis. Sous la législature 2014-2019, de nombreux débats et votes ont porté sur des thématiques liées à la protection des consommateurs, à la convergence sociale dans le marché unique, à l'environnement, à la politique commerciale ainsi qu'aux frontières de l'Union et aux migrations.

En quoi consiste la procédure du Spitzenkandidaten et quel enjeu y a-t-il derrière cette procédure ?

La procédure du Spitzenkandidaten propose que chaque parti politique européen nomme un-e candidat-e pour la présidence de la Commission européenne. Donc un vote au niveau national pour un parti national faisant partie du groupe européen serait un vote pour le-la candidat-e désigné-e par ce groupe. Par exemple, si vous votez socialiste, vous votez pour que Franz Timmermans soit président de la Commission européenne, si vous votez PPE, vous votez pour Manfred Weber. En 2014, la mise en place de cette procédure a constitué une grande

bataille du PE, notamment vis-à-vis du Conseil. Actuellement, en 2019, les deux principaux groupes continuent à soutenir cette formule du Spitzenkandidaten même si on décèle quand même des fragmentations : les libéraux n'ont pas vraiment nommé une seule personne, les verts maintiennent un duo de candidats avec Ska Keller et Bas Eikhout. Parmi les eurosceptiques, l'ACRE⁷ a enfin nommé un candidat, les autres ne préfèrent pas. Mais surtout l'enjeu derrière cette procédure est de savoir si le Parlement aura ou non un impact sur le choix du prochain président de la Commission européenne. Et donc est-ce que l'UE se dirige vers un régime parlementaire tel qu'on le connaît dans de nombreux États membres avec un Parlement contenant une coalition plus ou moins stable qui soutient une sorte d'embryon de gouvernement que serait la Commission européenne.

Quelles sont les tendances prévues pour le futur ?

Il est très difficile de faire des pronostics en politique. Toutefois, sous la pression des partis eurosceptiques, il est probable que les partis pro-européens cherchent à préserver leur influence en consolidant la coalition «PPE-S&D-ALDE». Ce sera en particulier le cas sur les grands enjeux politiques ainsi que sur les enjeux institutionnels où il faut 2/3 des voix. Sur les questions moins sensibles, le PE aura recours à des coalitions flottantes en fonction des enjeux, comme c'est le cas aujourd'hui.

Est-ce que les nombreux pays européens qui ont un gouvernement minoritaire ne risquent pas d'accentuer leur minorité et donc leur fragilité, rendant les décisions européennes encore plus difficiles ?

Tout dépend de la situation nationale. En cas de gouvernement minoritaire avec un parti eurosceptique soit en soutien extérieur soit fort mais dans l'opposition, le gouvernement risque en effet d'être sous pression notamment sur les questions européennes et de ne pas oser prendre de décisions ambitieuses ou polarisantes.

Quelles pourraient être les conséquences de la (non)-participation des Britanniques aux élections européennes ?

Si les Britanniques participent aux élections, il est probable qu'ils viennent consolider les rangs des eurosceptiques et en particulier, du groupe potentiel de Salvini, Le Pen, etc. En effet, le parti Brexit de Nigel Farage est donné vainqueur par les sondages en ce moment au Royaume-Uni et Marine Le Pen a fait savoir qu'elle serait ravie de l'accueillir. Même

si ce n'est que temporaire, cela pourrait avoir des conséquences sur la procédure de nomination de la Commission puisque par exemple 1/3 des membres peuvent bloquer la désignation d'un-e candidat-e commissaire.

Mais il est clair que dans l'ensemble, le Brexit a jusqu'à présent servi de repoussoir. L'Union est parvenue à gérer ce dossier en restant unie autour du négociateur Michel Barnier (même si des divergences vont probablement apparaître une fois qu'il faudra négocier les relations futures entre UE-UK). Le Royaume-Uni était mal préparé, ce qui donne une situation chaotique. Et alors même que le Brexit pourrait être vu comme une victoire de taille des eurosceptiques, on voit bien que la plupart des partis eurosceptiques en Europe continentale ont modéré leur position en vue des élections sous l'effet de cette situation chaotique du Brexit. Ils sont très peu à prôner aujourd'hui une sortie de l'UE et parlent davantage de réformer l'UE de l'intérieur.

Par contre, un des défis de l'UE reste clairement la gestion de la défiance citoyenne envers ses politiques et ses institutions d'une part et la banalisation de l'euroscepticisme au sein des partis d'autre part. Il sera aussi intéressant de voir quel-le-s candidat-e-s les gouvernements italiens, hongrois, polonais et autrichiens vont proposer comme commissaires.

En Belgique, vers quels résultats s'oriente-t-on pour ces élections européennes ?

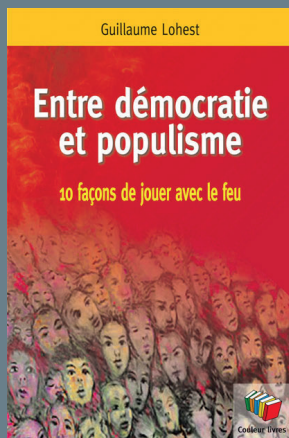
Les élections européennes en Belgique, ce n'est pas vraiment celles sur lesquelles se concentre le plus l'attention, vu qu'elles se déroulent en même temps que les élections régionales et fédérales et que s'engagent d'ores et déjà de nouvelles batailles de type communautaire. Mais on peut tout de même relever que les Verts ont vraiment le vent en poupe, en particulier du côté francophone. Nous pouvons donc nous attendre à ce qu'ils gagnent un siège supplémentaire au Parlement européen, du moins si la réalité confirme les sondages. Dans plusieurs pays européens, les Verts sont en position de force en ce moment parce que les questions climatiques sont saillantes dans l'opinion publique. Sinon, pour le reste, la grande question sera avec qui la N-VA va chercher à s'allier au niveau européen. Ils peuvent s'attendre à des critiques s'ils s'allient de nouveau avec des partis considérés comme extrémistes. Il faudra également voir le score du Vlaams Belang. Aux dernières élections, ils n'avaient pas fait de bons résultats. Mais aujourd'hui, les sondages annoncent un retour de cette force politique. Ils pourraient récupérer leurs deux sièges...#

7. Alliance des conservateurs et réformistes européens (affiliée au CRE).



AU FIL DES PAGES

«Moi, l'extrême droite, je pensais que c'était définitivement terminé, que nous avions d'autres priorités à prendre à bras-le-corps. [...] Mais je me trompais». C'est sur cet amer constat que Guillaume Lohest entame son court-mais néanmoins dense-ouvrage *Entre démocratie et populisme*. Cette prise de conscience du retour de «la bête immonde» ne vient pas de nulle part. Elle est l'aboutissement d'une démarche introspective menée en août et octobre 2018. Racontée sous le format du journal, elle va de découvertes en questionnements pour établir les formes que prennent l'extrême droite et le populisme. Chez nous mais pas seulement. Au fil des jours, on voit défiler les projets de Steve Bannon contre l'Union européenne, les rapprochements suspicieux entre Poutine et l'extrême droite autrichienne, la vitalité retrouvée du Parti Populaire de Modrikamen, la montée du fascisme en Italie, le déploiement du racisme décomplexé... Mais comment éviter la propagation de ce climat fasciste et populiste ? L'auteur propose en



seconde partie du livre une liste de pièges à éviter. Des pièges qui nous concernent tou-te-s, y compris à gauche, dans le camp des progressistes et chez ceux-celles qui se pensent indépendant-e-s du problème. Car de son aveu même, il suggère un regard impertinent sur toute une série de postures, d'attitudes, de discours apparemment prodémocratiques qui seraient en fait susceptibles de participer, sans doute sans le vouloir, à l'affaiblissement de la démocratie. Un livre qui résonne comme une mise en alerte des consciences et qui intéressera tou-te-s ceux-celles pour qui la démocratie n'est pas un acquis définitif et immuable... #

Guillaume LOHEST, *Entre démocratie et populisme, 10 façons de jouer avec le feu*, Bruxelles, Éditions Couleur Livres, 2019. Livre disponible sur demande aux Équipes populaires, 081.73.40.86 – secrétariat@equipespopulaires.be

NOUS VOUS EN PARLIONS...

Plus besoin de le rappeler, le 26 mai prochain se tiendront les élections régionales, fédérales et européennes. Plutôt que de passer la soirée dans votre divan à regarder tomber les résultats sur la RTBF ou RTL, *Démocratie* vous propose de rejoindre



Le OFF, la « contre-soirée électorale ». Organisée par une vingtaine de médias alternatifs (dont *Démocratie* et bien d'autres) et retransmise en direct sur ZinTV, Radio Campus, Radio Panik et Radio 27, elle se tiendra au PointCulture, à Bruxelles de 18h30 à 1h du matin.

L'idée est simple: quatre débats d'une heure chacun pour prendre un peu de hauteur par rapport aux questions centrales de la campagne. Au menu: invité-e-s, micro-trottoirs, chroniqueur-euse-s et analyse des résultats. S'il sera possible d'écouter l'émission dans le public, une salle sera également mise à disposition pour suivre et commenter les résultats en buvant un verre ou en grignotant un petit

quelque chose. Ne cherchez plus, c'est LA soirée pour refaire le monde ensemble ! #

Informations et inscriptions sur www.leoff.be

Comité de rédaction

• M. BUCCI • V. DELVAUX • A. ESTENNE • P. FELTESSE • P. GEORIS
• P. LEDECQ • L. LAMBERT • F. LIGOT • A. MAIA • T. MIESSEN
• V. ORUBA • P. PALSTERMAN • C. POLAIN • F. REMAN
• C. STEINBACH • A. TRIGALET

Rédacteur en chef Nicolas ROELENS

Journaliste Stéphanie BAUDOT

Photo Une © ACME

Site : www.revue-democratie.be

E-mail : democratie@moc.be

Administration Lysiane METTENS tél. : 02 246 38 43

Avec le soutien de Mouvement Social srl

Éditeur responsable Pierre GEORIS

Centre d'information et d'éducation populaire du MOC (CIEP ASBL)

BP50 – 1031 Bruxelles

Démocratie est publié sans but lucratif

Pour recevoir *Démocratie*

Par domiciliation, demandez un avis de domiciliation en téléphonant au 02 246 38 43 (ou via lysiane.mettens@ciep.be).

Vous payez 20 EUR par an ou 10 EUR par semestre.

Par virement bancaire, versez la somme de 25 EUR

(pour les 12 prochains numéros) ou de 43 EUR (24 prochains numéros)

sur le compte BE95-7995-8743-7658 avec la mention « DÉMOCRATIE ».

GAVROCHE@MOC.BE

Cinq années. C'est, à quelques semaines près, le temps qu'aura duré le gouvernement Michel. Cinq années, à l'échelle de l'histoire politique de notre pays, c'est court. À l'échelle de l'histoire l'Humanité, c'est très (très) court. À l'échelle de l'histoire de la Terre que l'Homme s'emploie à détruire à vitesse exponentielle, c'est infinitésimal. Mais cinq années, à l'ère du tweet, c'est une éternité. Un laps de temps largement suffisant pour faire de nombreux dégâts. Demandez aux travailleurs dont les revenus ont subi de plein fouet un saut d'index. Demandez aux futurs pensionnés qui ont vu la date de leur fin de carrière s'éloigner. Demandez aux femmes, principales victimes des mesures socio-économiques de Michel. Demandez aux usagers wallons de la SNCB ce qu'ils pensent du désinvestissement dans les services publics. Demandez aux migrants, abandonnés à leur sort gare du Nord et qui ne survivent que grâce à l'aide citoyenne. Demandez aux syndicats et aux mutuelles comment la concertation sociale a été brimée. Demandez aux jeunes ce qu'ils pensent de l'inaction climatique. Demandez aux justiciables si leur rapport à la justice s'est amélioré... Cinq années. Une éternité. Ça tombe bien, un nouveau cycle commence après le 26 mai. Cinq années, c'est aussi la durée avant les prochaines élections. Le temps pour enfin donner sa chance à un véritable projet progressiste ? On peut rêver une seconde ? #